



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉSESPOIR D'UNE AIDE-SOIGNANTE EN EHPAD

En acceptant le licenciement d'une salariée malgré les avis défavorables du Comité d'Entreprise, et à 2 reprises de la DIRECCTE (avis et recours hiérarchique), le ministère du travail a pris une décision totalement injuste et lourde de conséquences envers une professionnelle d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de l'association RESO 31.

Ce 17 avril dernier, après des mois de procédures, cette aide-soignante épuisée moralement et submergée par l'émotion de la décision reçue par lettre recommandée, a tenté de mettre fin à ces jours, nécessitant une hospitalisation d'urgence.

Nous ne pouvons accepter une telle obstination, une telle violence envers cette aide-soignante de la part de sa direction avec le soutien du ministère du travail d'autant que les accusations portées à son encontre paraissent plus fantaisistes les unes que les autres.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale ne peut tolérer la légèreté avec laquelle ce dossier semble avoir été traité, qui amène à ce drame inacceptable. Elle s'interroge sur les conclusions de l'enquête qui ont conduit à cette décision. D'autant que ni la salariée, ni la CGT, n'ont été entendues dans le cadre de la soi disant contre-enquête menée par les services du Ministère du Travail.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale a demandé un entretien au ministre du travail pour avoir des explications sur cette affaire.

Montreuil, le 24 avril 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

23

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr